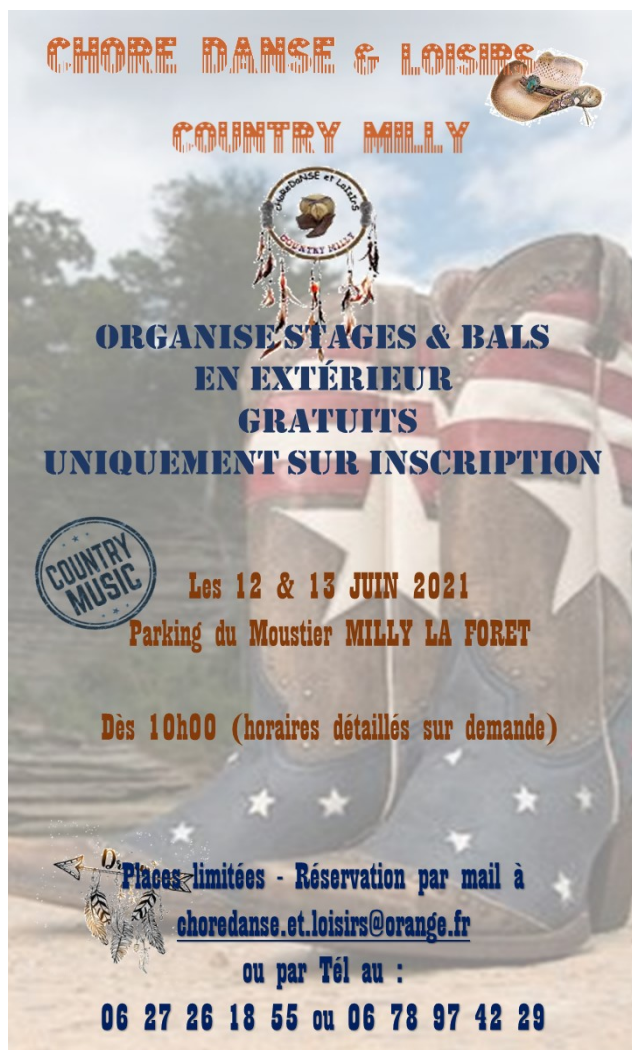
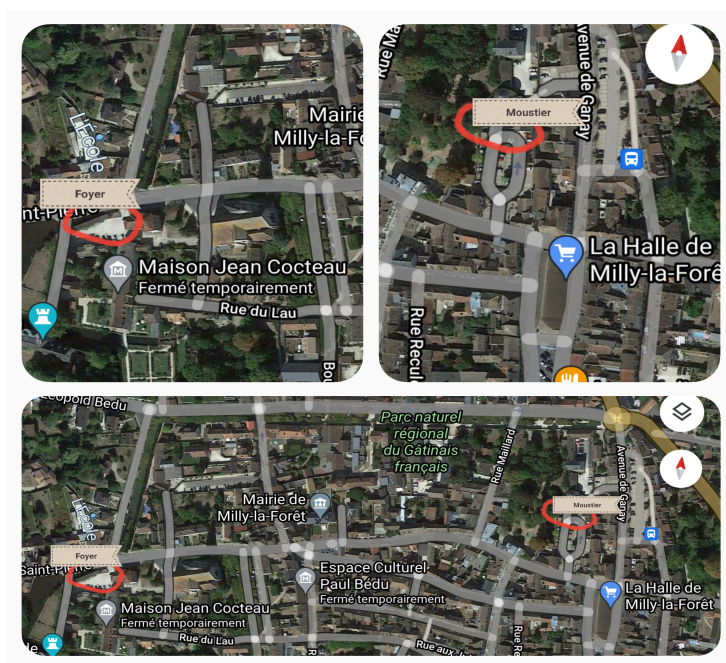




➤ Nombreux restaurants à proximité
mais attention , ils sont très demandés
et mieux vaut réserver ;

➤ pique-nique autorisé sur les espaces « détente »



Le sol du parking du Moustier :



Le sol et la zone détente du Parking du Foyer :



Les 2 lieux sont situés à 500m l'un de l'autre, en longeant la rue Langlois, et

Parc du Moustier

